

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 26 mars 2024

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 08 avril 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M^{me} MORELLE V. - DENOYELLE M. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N.- M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : NIEUWJAER M. – DECEUNINCK R. – M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.

Procurations :

- M^{me} FROMONT V pour M^{me} DELAVAL MF.
- M^{me} SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.
- M. DECEUNINCK R. pour M. DENOYELLE M.
- M. NIEUWJAER M. pour M. BILLOIR R.

Secrétaire de séance : M^{me} MORELLE V.

OBJET : Budget communal – subventions aux associations.

Après analyse des dossiers de demande déposés en mairie, M. le Maire propose, de verser, au titre de l’année 2024, les subventions aux associations telles que présentées ci-dessous. Les élus sont invités à se prononcer.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2023	MONTANT 2024
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	- €	- €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	180 €	180 €
MUSIQUE MUNICIPALE	4 000 € (4 500 € demandé)	3 500 € (4 500 € demandé)



SPORT POUR TOUS	200 €	200 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	* €	* €
VILLERS TENNIS	- €	* €
NOS PETITS COMPAGNONS	150 € (300 € demandé)	500 € (600 € demandé)
POCHECO CANOPÉE	- €	* €
FESTI'CAUCHIES	- €	* €
LE TEMPS DE VIVRE	* €	* €
BADMINTON VILLERSOIS CLUB	- €	* €
FOOTBALL CLUB VILLERS EN CAUCHIES	- €	X
CLUB SPORTIF VILLERSOIS	* €	* €
VILLERS IMPORTANT PETANQUE	* €	300 € (1 500 € demandé)
VERLAINE 59	300 €	* €
CENTRE SOCIAL AJR	6 936,90 €	6 936,90 €
ASSOCIATION ACTION	9 700 €	7 600 €
LP Amusement (1 ^{ère} et 2 ^{ème} ducasse)		400 €
TERRAGE STEEVE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} ducasse)		400 €
MOUCHON STEVEN (1 ^{ère} ducasse)		450 €
TOTAL	21 466,90 €	20 466,90 €

* Aucun dossier ou demande déposés en mairie.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider, au titre de l'année 2024, l'ensemble des propositions de subvention aux associations.

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme,
 VILLERS-EN-CAUCHIES, le 12 avril 2024.

Le Maire,
 Pascal DUEZ



La Secrétaire de séance,
 Véronique MORELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
 Et de la publication sur le site internet de la commune le

15 AVR. 2024

15 AVR. 2024



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr